



Commentaires jugement

Récemment une victime m'a demandé un avis sur une affaire tragique qui a basculé la vie d'une famille entière. L'origine du sinistre concerne l'effondrement de la plateforme nouvellement installées dans un local de stockage dans une usine située Valentin. Une réclamation d'environ 62 millions d'euros a été demandée par les assurées victimes à l'encontre des compagnies d'assurances MAAF et GAN par suite de défaillances de l'expertise et de l'enquête menée par ALFA "Agence de Lutte contre la Fraude de l'Assurance". Force est de constater que la Cour d'Appel a reconnu la mauvaise foi d'ALFA qui "...n'a cherché à vérifier le point litigieux...". En effet lors de l'expertise, l'enquêteur de la société ALFA mandaté par l'assureur a estimé que l'assuré a commis une tentative d'escroquerie, or la Cour d'Appel a précisé que "...La Compagnie GAN a confié une enquête à ALFA en vue de démontrer la fictivité de l'implantation du groupe Garnier au Luxembourg et de mettre en évidence un montage destiné à l'égarer. Or force est de constater que ni les experts intervenus avant et après l'ordonnance de référé, ni les policiers lors de l'enquête préliminaire ou de l'exécution des commissions rogatoires n'ont cherché à vérifier le point litigieux...".

Il est conseillé, lorsque vous êtes victime d'une injustice créant de lourds préjudices, de penser à mettre en cause tous les responsables concernés, sans aucune hésitation afin d'obtenir l'indemnisation devant la justice.

E. Hazan